



INDICATEURS

Les taux de chômage en Bretagne

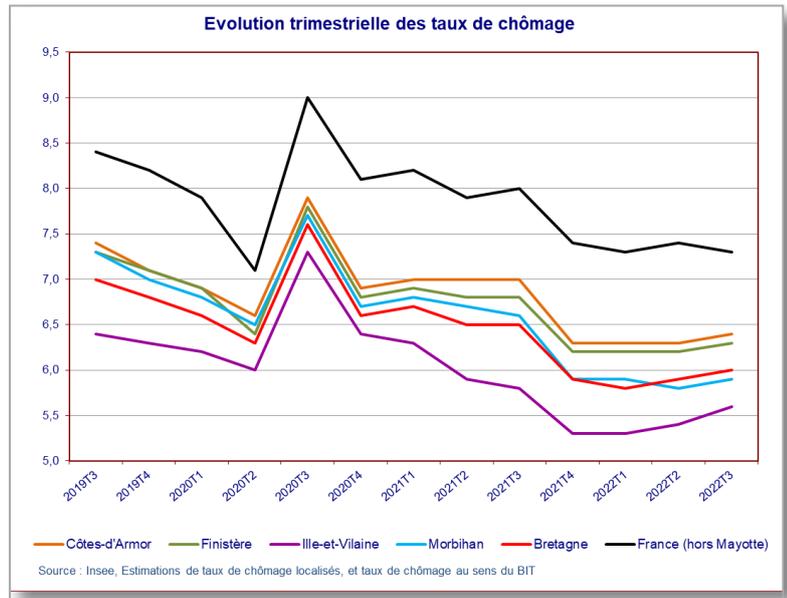
au 3^{ème} trimestre 2022

Au 3^{ème} trimestre 2022, en Bretagne, le taux de chômage localisé augmente de 0,1 point pour atteindre **6 % de la population active**. Au niveau national, le taux de chômage s'établit à 7,3 %, en recul de 0,1 point. En Bretagne, il a baissé de 0,5 point en un an et s'établit 0,8 point sous son niveau d'avant crise sanitaire (4^{ème} trimestre 2019).

A 5,6 %, le taux de chômage est inférieur en Ille-et-Vilaine à celui des trois autres départements où il est compris entre 5,9 % dans le Morbihan et 6,4 % dans les Côtes-d'Armor. Sur un an, le recul du taux de chômage s'échelonne de -0,7 point dans le Morbihan à -0,2 point en Ille-et-Vilaine.

Dans les autres régions métropolitaines, les évolutions trimestrielles sont également de faible ampleur, comprises entre -0,1 point dans sept régions et +0,1 point dans quatre autres.

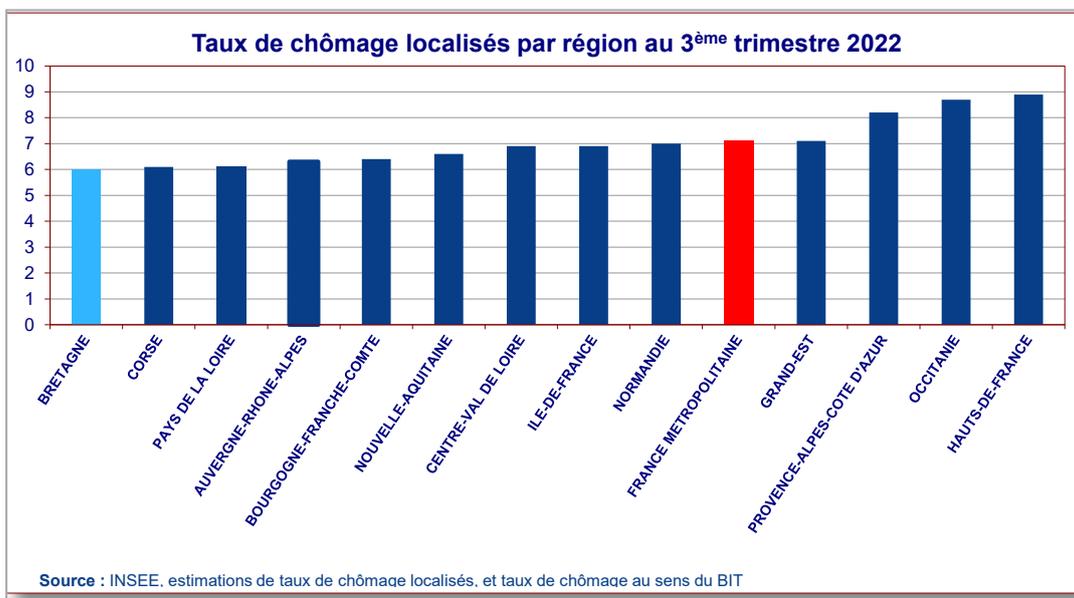
La Bretagne reste la région ayant le plus faible taux de chômage, devant les Pays de la Loire et la Corse (6,1 %). A l'opposé, les Hauts-de-France et l'Occitanie présentent le taux de chômage le plus élevé des 13 régions métropolitaines avec respectivement 8,9 % et 8,7 %.

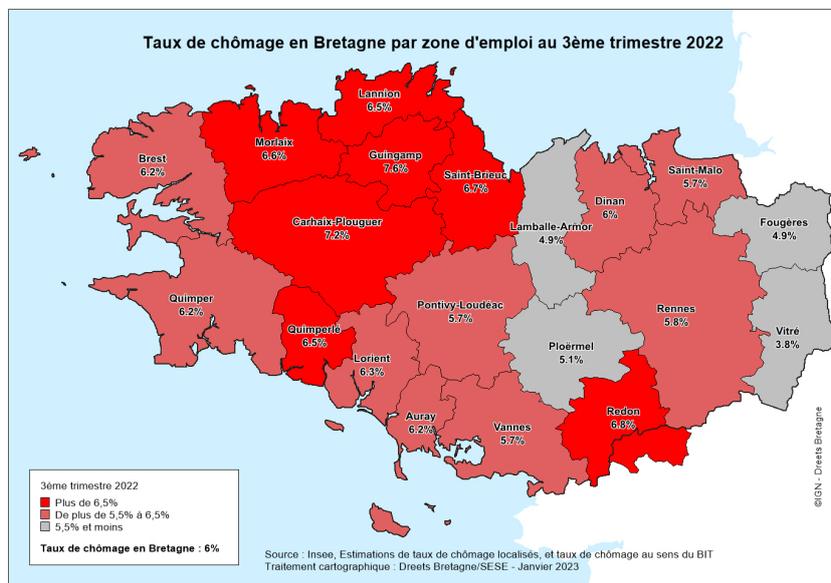


Taux de chômage localisés trimestriels en Bretagne et par département

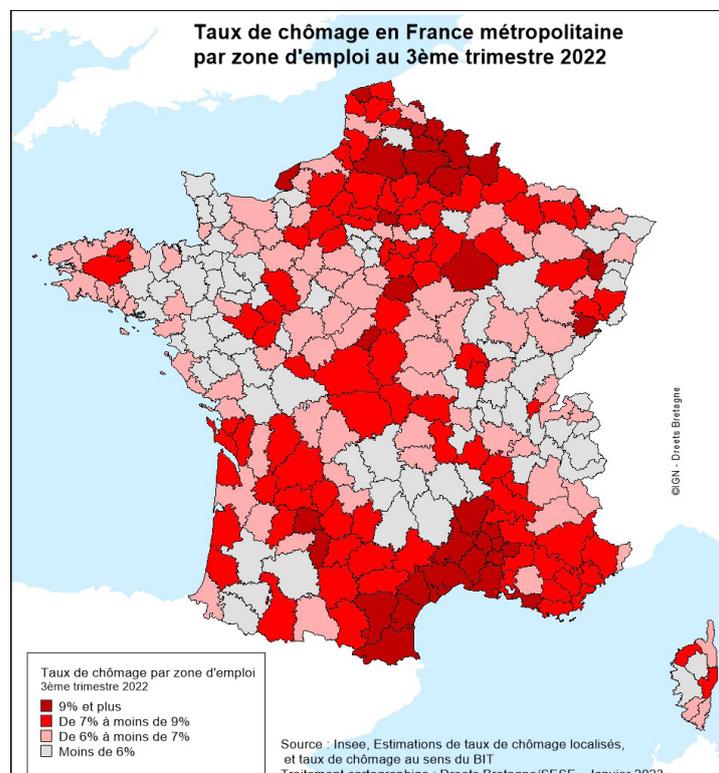
	2019T3	2019T4	2020T1	2020T2	2020T3	2020T4	2021T1	2021T2	2021T3	2021T4	2022T1	2022T2	2022T3
Côtes-d'Armor	7,4	7,1	6,9	6,6	7,9	6,9	7,0	7,0	7,0	6,3	6,3	6,3	6,4
Finistère	7,3	7,1	6,9	6,4	7,8	6,8	6,9	6,8	6,8	6,2	6,2	6,2	6,3
Ille-et-Vilaine	6,4	6,3	6,2	6,0	7,3	6,4	6,3	5,9	5,8	5,3	5,3	5,4	5,6
Morbihan	7,3	7,0	6,8	6,5	7,7	6,7	6,8	6,7	6,6	5,9	5,9	5,8	5,9
Bretagne	7,0	6,8	6,6	6,3	7,6	6,6	6,7	6,5	6,5	5,9	5,8	5,9	6,0
France (hors Mayotte)	8,4	8,2	7,9	7,1	9,0	8,1	8,2	7,9	8,0	7,4	7,3	7,4	7,3

Source : Insee, Estimations de taux de chômage localisés, et taux de chômage au sens du BIT





Au 3^{ème} trimestre, le taux de chômage recule de 0,1 point dans 3 des 20 zones d'emploi bretonnes (Lorient, Ploërmel et Carhaix-Plouguer). Il est stable dans 4 autres (Brest, Dinan, Morlaix et Saint-Brieuc) et augmente dans les 13 dernières. La zone d'emploi de Rennes enregistre la hausse la plus importante (+0,3 point), devant celles de d'Auray, Fougères, Guingamp, Lannion, Quimperlé, Redon et Vitré (+0,2 point). Sur un an, le recul du taux de chômage concerne toutes les zones d'emploi, sauf celle de Redon où il reste inchangé. Il est plus marqué dans les zones d'Auray (-1 point), Dinan et Lorient (-0,9 point). Les zones d'emploi de Carhaix-Plouguer et de Guingamp affichent toujours le plus haut taux de chômage en Bretagne, à 7,2 % et 7,6 %. A l'opposé, **la zone d'emploi de Vitré demeure celle où ce taux est le plus bas en Bretagne (3,8%), et même le troisième plus faible de France.** Deux autres zones d'emploi se situent sous le seuil symbolique de 5% : celles de Fougères et de Lamballe-Armor (4,9%).



Le taux de chômage est le rapport entre le nombre de chômeurs au sens du bureau international du travail (BIT) et la population active. Est considéré comme chômeur une personne en âge de travailler de 15 ans et plus et qui répond simultanément à 3 conditions :

- être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ;
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Date de diffusion : 13 janvier 2023

Prochaine publication : 31 mars 2023